



VILLE DE PARMAIN

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le vendredi 16 octobre 2026

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se réunira en séance ordinaire le :

Jeudi 22 octobre 2026 à 19h15

Salle des mariages

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2026
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
-
- 1) Reprise des subventions amortissables
 - 2) Approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F)
 - 3) R.P.Q.S. - exercice 2025 - S.I.A.P.I.A.
 - 4) R.P.Q.S. - exercice 2025 - S.I.A.E.P.
 - 5) Modification du tableau des effectifs – création d'emplois
 - 6) Attribution d'une subvention exceptionnelle à une association.

Informations et questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts